



Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 septembre 2022 à 19 h 30  
Convocation du 1<sup>er</sup> septembre 2022  
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23  
Présents .....20  
Procurations .....2  
Absent.....1

Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, SPINDLER Annette, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, ZUSCHROTT Franz, SCHIFFER Isabelle, FREYMANN Rachel, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH Christelle, SCHLUPP Loïc, DANN Daniel, THILLEMENT Céline et KIEFFER Annick et.

Procuration : MM. LOMBARDI Mario (procuration à MULLER Christiane) et GIGLIA Emmanuel (procuration à DANN Daniel)

Absent : SCHAEFFER Yves

M. SCHUPP Loïc est nommé secrétaire de séance

**POINT N° 7 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances et gestion des Ressources Humaines.  
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

**Considérant** le tableau des emplois modifié par le Conseil Municipal le 15 décembre 2021 ;  
Il est proposé au conseil municipal les modifications des durées hebdomadaires des postes permanents suivants :

**FILIERE MEDICO-SOCIALE**

CADRE D'EMPLOI	GRADE	Au 15/12/21	Au 06/09/22	Nb emplois	Pourvus
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal de 1 <sup>ière</sup> classe des Ecoles Maternelles	30h30	30h00	1	1
	Agent Spécialisé Principal de 2 <sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles	30h30	28h00	3	0

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**Décide à l'unanimité**  
D'adopter les modifications proposées



Oetting, le 7 septembre 2022  
Le Maire, Germain DERUDDER